



Les travaux de cette session ont permis de revisiter les projets inachevés du Budget d'investissement public (BIP-2017), tout en s'interrogeant sur les causes des mauvais résultats du BIP-2018.

Le 17 janvier 2019, le Comité de suivi du budget d'investissement public-2018 (BIP-2018), dans la Menoua, s'est réuni à l'occasion de la quatrième de ses sessions trimestrielles. La salle des conférences de la délégation départementale du ministère de l'Economie, de la planification et de l'aménagement du territoire a servi de cadre aux travaux.

Des échanges menés avec la contribution des membres, il a résulté qu'à date, le taux de réalisation physique des projets s'est chiffré à soixante pour cent (60%), pour un taux de liquidation de moins de vingt pour cent (17,97%). Ce dernier taux correspondant à une dotation globale en autorisation de paiement à peine supérieure à trois milliards (3 089 683 000 Fcfa).

Notons qu'à la même période l'an dernier, ces deux taux se sont respectivement chiffrés à plus de soixante pour cent (65,37%), et à un peu plus de trente pour cent (30,84%). De manière synthétique, l'essentiel de la responsabilité de cette contre performance a été attribué à l'Etat.

Car, nombre de prestataires se sont abstenus de solliciter des marchés du BIP-2018, après le défaut de liquidation de leurs factures des marchés du BIP-2017, à la suite des tensions de

trésorerie de l'Etat. Du coup, ceux des prestataires qui ont accepté de revenir en 2018, se sont vite découragés après la non-exécution des premiers décomptes qu'ils ont demandés.

Le comité a prié l'Etat d'honorer ses engagements, dans le processus de contractualisation de la commande publique.

Dans son mot d'ouverture des travaux, SM Placide Nguiefack, honorable député à l'assemblée Nationale et président dudit Comité, a observé :

« Après un regard critique sur l'exécution des projets dont nous avons la responsabilité du suivi, à tous les niveaux du processus, nous ferons des recommandations fortes et appropriées, pour une nette amélioration de la dépense publique dans notre département, en 2019... »

Et au nombre de ces recommandations, il y a eu les projets du BIP-2017 dont les crédits ont été sauvegardés. Ici, les maîtres d'ouvrages ont été invités à convoquer des réunions de crise avec les prestataires concernés, en vue de s'accorder sur des moyens de relance des chantiers.

Au sujet des projets du BIP-2018 exécutés en régie sans l'implication des sectoriels compétents, les maîtres d'ouvrages incriminés ont été conviés à convoquer une commission qui descendra sur les lieux sous huitaine, aux fins de s'assurer de la bonne exécution des travaux, et d'entrer en possession de la documentation administrative de ces chantiers.

Dans le contentieux particulier du marché de construction de la délégation départementale des Transports, le prestataire a été appelé à achever les travaux, pour ultérieurement se présenter en position confortable, lors de l'attente du paiement de sa facture. Et plus globalement, le comité a prié l'Etat d'honorer ses engagements, dans le processus de contractualisation de la commande publique.
